



METPARK

Place à la mobilité

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

21 DEC. 2021

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 14 décembre 2021 (convocation du 1^{er} décembre 2021)**

Aujourd'hui quatorze décembre deux mille vingt et un à 18 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à Mme Béatrice de FRANÇOIS. M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/07/06P

**MODALITES DE MISE A LA REFORME ET/OU CESSION
D'ACTIFS**

La Régie METPARK est propriétaire d'un certain nombre de véhicules, engins roulants, matériels divers et mobiliers, qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services techniques et administratifs d'exercer leurs activités.

Dans le cadre de la politique de renouvellement du parc de matériel ou de mobilier, la Régie procède régulièrement au remplacement de ces matériels en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables.

Cette gestion vise à réduire les coûts d'entretien du parc et à assurer la sécurité des agents.

Les véhicules, les engins roulants, les différents matériels et mobiliers devenus hors d'usage sont alors retirés du parc actif et réformés ou cédés.

Ces biens préalablement soumis à la réforme seront donc sortis de l'inventaire physique et comptable de la Régie. Ils peuvent, si leur état le permet, faire l'objet d'une vente.

Après réforme, les biens sont donc :

- soit vendus pour une faible partie (véhicules essentiellement),
- soit éliminés (prestataires gérant les déchets),
- soit valorisés pour la matière première (par exemple, la ferraille...)

L'Ordonnateur de la Régie souhaite, dans un double objectif de respect des règles de bonne gestion et d'une meilleure valorisation des biens réformés, que soit proposée la possibilité d'adhérer à une plateforme de vente en ligne des biens meubles réformés de la Société AGORASTORE, spécialisée dans le « e-commerce » des administrations et établissements publics.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 14 décembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke, positioned above the printed name.

Christophe DUPRAT